

LA MISAHÉL EN JUIN



MISAHÉL

2014, N°2

Juin 2014

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE MALI ET LE SAHEL

Le gouvernement du Mali et les groupes armés résolus à aller vers un accord de paix

L'Algérie a convoqué le 16 juin 2014 la troisième réunion de concertation de haut niveau sur processus de dialogue inter-malien. Cette rencontre qui enregistrait pour la première fois la participation de l'Union africaine et des Nations unies avait pour



objectif d'évaluer la situation politico-sécuritaire dans le Nord du Mali après le regain de violence des 17 et 21 mai 2014 et de décider des actions urgentes à prendre pour relancer le processus de paix. Sur demande du Président Ibrahim Boubacar Keita, l'Algérie mène depuis janvier 2014 des consultations exploratoires entre le gouvernement du Mali et les mouvements armés afin de créer les conditions propices à la tenue d'un dialogue inclusif inter-malien. La réunion ministérielle de haut niveau a constaté les

avancées réalisées par les autorités algériennes, marquées notamment par la signature par les mouvements armés de la Déclaration d'Alger et de la Plateforme préliminaire d'Alger en vue du dialogue inter-malien inclusif. La signature de ces documents par six mouvements armés démontre la volonté d'aller vers un accord avec le gouvernement du Mali dans le respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale. A l'issue de la réunion du Comité stratégique bilatéral algéro-malien sur le Nord tenu le 14 juin, ces avancées ont conduit le gouvernement du Mali à demander à l'Algérie de continuer les consultations et d'engager à la mi-juillet la phase initiale des pourparlers inter-maliens à Alger. Cela, avec le soutien de l'ensemble de la communauté internationale.

«La situation au Mali nécessite d'aller vite vers un accord de paix »

a dit

Pierre Buyoya lors de la réunion de concertation de haut niveau sur le processus de dialogue inter-malien

La Commission technique mixte de sécurité se réunit pour identifier les modalités de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités du 23 mai 2014

Après la signature de l'Accord de cessation des hostilités sous l'égide du Président en exercice de l'Union africaine, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, le 23 mai 2014, la Commission technique mixte de sécurité (CTMS) s'est réunie le 13 juin à Gao afin de fixer les modalités de la mise en œuvre dudit Accord.



La réunion s'est tenue en présence des représentants des mouvements armés (MNLA, HCUA et MAA), du gouvernement du Mali, de la MINUSMA, de la médiation (Burkina Faso) et de la co-médiation (Nigéria), ainsi que de la MISAHÉL et de Serval.

A l'issue de cette rencontre, les parties ont signé un mémorandum sur les différents aspects du cessez-le-feu. Le respect des termes du mémorandum devrait permettre au Mali, notamment sa partie septentrionale, de vivre une période d'accalmie.

Le suivi de la mise en œuvre de l'Accord du 23 mai est assuré par la MINUSMA et Serval sous l'égide du Comité de suivi et d'évaluation (CSE).

Dans ce numéro :

A la une: Vers un accord de paix au Mali	1
Rencontre de Pierre Buyoya avec Moussa Mara et Bah Ndao	2
Rencontre de Pierre Buyoya avec Anders Garly Andersen	3
Visite des Observateurs de la MISAHÉL à l'hôpital militaire	3
Le mandat des observateurs des Droits de l'Homme	3
A propos du Processus de Nouakchott	4

Pierre Buyoya insiste auprès de Moussa Mara sur l'urgence de tenir les pourparlers inter-maliens



Pierre Buyoya et Moussa Mara se sont entretenus le 3 juin 2014 sur la relance des pourparlers inclusifs inter-maliens.

Cet échange intervenait après la signature par le Gouvernement du Mali et les mouvements armés de l'Accord de ces-

sation des hostilités, le 23 mai 2014. Négocié par Mohamed Ould Abdel Aziz, Président mauritanien et président en exercice de l'UA, il inclut l'obligation pour les parties de revenir à l'Accord préliminaire de Ouagadougou et de reprendre immédiatement les négociations, avec le soutien de la communauté internationale. Cette rencontre a été l'occasion pour M. Buyoya d'exprimer à

nouveau la sympathie et la solidarité de l'UA après les événements tragiques intervenus à Kidal entre le 17 et le 21 mai 2014. Il a aussi félicité le gouvernement pour les mesures prises en vue de la reprise du dialogue et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie. Ils ont ensuite échangé sur les défis à la paix et à la sécurité régionale. A cet égard, M. Mara a souhaité pouvoir compter sur le soutien de l'UA afin de les relever.

Pierre Buyoya sensibilise Bah Ndao au Processus de Nouakchott



Pierre Buyoya, Chef de la Mission de l'Union africaine (UA) pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) a rendu une visite de courtoisie le 5 juin à M. Bah Ndao, ministre de la Défense et des anciens combattants du Mali, nommé à cette fonction depuis le 28 mai 2014.

M. Buyoya a saisi cette occasion pour féliciter le nouveau ministre pour la confiance placée en lui par le chef de l'Etat et pour l'informer de l'interaction qui a toujours existé entre le ministère de la Défense et la MISAHEL.

En effet, la MISAHEL œuvre dans les domaines de la Réforme du secteur de la sécurité (RSS), le Désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), la réforme de l'armée et plus particulièrement la coopération régionale en matière de sécurité à travers le Processus de Nouakchott.

Concernant ce dernier point, M. Buyoya a insisté sur l'importance de la mutualisation des moyens des pays du Sahel, notamment les services de sécurité et

de renseignement, afin de lutter efficacement contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière. Le Chef de la MISAHEL a exprimé la disponibilité de la MISAHEL à appuyer le ministère de la Défense dans les différents mentionnés plus haut.

Pour sa part, M. Ndao, s'est dit conscient de la lourde tâche mais qui

Le Processus de Nouakchott est aussi un instrument de lutte contre le radicalisme et un outil au service des efforts de déradicalisation. Son efficacité dépend de la volonté commune de tous les pays du Sahel. (Suite p4)

«La situation au Mali est complexe mais j'ai bon espoir de relever les défis avec l'appui et l'accompagnement de l'UA »

Visite de courtoisie d'Anders Garly Andersen, Ambassadeur du Danemark au Mali



Pierre Buyoya et Anders Garly Andersen, Ambassadeur du Danemark au Mali, se sont entretenus au siège de la MISAHEL le 5 juin 2014 sur la Stratégie de l'UA pour le Sahel ainsi que les domaines d'intervention du Danemark au Mali. A

cette occasion, M. Buyoya a rappelé que la Stratégie de l'UA pour le Sahel est composée de 3 piliers principaux, à savoir, la sécurité, la gouvernance et le développement.

Il a souligné l'importance que la MISAHEL attache à la collaboration avec des partenaires pour contribuer à répondre effectivement aux défis du Sahel. Il a

rappelé que la MISAHEL soutient les efforts de coordination entre les partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de leur engagement au Mali et au Sahel.

Ils ont reconnu la nécessité d'œuvrer ensemble en tant que membres de la communauté internationale pour continuer à accompagner le gouvernement malien.

« Le Danemark intervient essentiellement dans des domaines suivants :

- Dialogue politique
- Gouvernance,
- Elections
- Paix et réconciliation
- Eau et assainissement : avec une enveloppe d'environ 40 millions de USD
- Résolution des conflits intercommunautaires » Anders Garly Andersen

Visite des Observateurs des droits de l'Homme de la MISAHEL à l'hôpital militaire de Kati

Dans le cadre du suivi des événements de Kidal des 17, 18 et 21 mai 2014, une équipe des Observateurs des droits de l'Homme (ODH) de la MISAHEL, a effectué, le mardi 03 juin 2014, une visite aux blessés de l'armée malienne qui sont soignés à la Polyclinique de l'armée à Kati.

L'objectif poursuivi était principalement d'enquêter sur d'éventuelles violations des droits de l'Homme durant les com-



bats et recueillir des informations permettant d'avancer dans les re-

cherches. Une quinzaine de militaires blessés ont été visités et trois d'entre eux ont été sélectivement auditionnés. Les ODH se sont réjouis du fait que l'Etat assure une prise en charge intégrale des blessés. Une visite de la ville de Kidal est prévue en vue d'ap-

porter la lumière sur d'éventuelles violations de droits de l'Homme et de droit international humanitaire.



Le mandat des observateurs de la MISAHEL

- Faire le suivi et le rapport sur la situation des personnes civiles dans le Nord du Mali et sur toutes les violations en matière de droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés au Mali;

- Développer et maintenir des contacts et des relations effectives avec les représentants du gouvernement et des entités non gouvernementales ;

- Donner des avis sur la situation des droits de l'homme au Mali afin d'assister les autorités maliennes dans la mise en place des conditions nécessaires pour assurer la réconciliation entre les différentes composantes de la population malienne et la consolidation de la paix dans le pays ;

- Examiner l'environnement opérationnel notamment l'impact de la crise humanitaire au

nord du Mali et ses implications sur la stratégie actuelle de la MISAHEL ;

- Faire des recommandations pertinentes sur la stratégie des droits de l'homme et sur les perspectives que la MISAHEL devra mettre en œuvre pour résoudre les défis des droits de l'homme au Mali,

- Dans le respect des dispositions pertinentes de la Stratégie de la MISAHEL et conformé-

ment aux termes du mandat des Observateurs des Droits de l'Homme (ODH), ceux-ci ont réalisé de multiples travaux de monitoring, d'investigations et de collaboration avec divers acteurs non étatiques (ONG, association, organisations internationales) intervenant dans le domaine des droits de l'Homme au Mali et le Gouvernement du Mali.

PROCESSUS DE NOUAKCHOTT: UN INSTRUMENT DE LUTTE CONTRE LE RADICALISME

Hamdallaye ACI 2000
Bamako – Mali
BP 1680
misahel@africa-union.org
www.peaceau.org
Tel: +223-2022-1822 – Fax :
+223 2022 1815

Retrouver nous sur:

Twitter: @MisahelBamako

Facebook: [Misahel Bamako](#)

Le Processus de Nouakchott a été lancé le 17 mars 2013 dans la capitale mauritanienne par la Commission de l'Union africaine (UA) pour faciliter le renforcement de la coopération en matière de sécurité entre les pays du Sahel et contribuer à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région. Ce Processus est géré par la Commission de l'UA avec la facilitation de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL). A ce jour, le processus comprend 11 pays (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad). En plus de ces États, les services spécialisés comme l'Unité de Fusion et de Liaison (UFL), le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) et le Comité des services de Sécurité et de Renseignement en Afrique (CISSA) participent au processus. Les organisations régionales et sous-régionales comme la CEDEAO, la CEEAC et la CENSAD y sont également représentées.

Le Processus vise deux (2) principaux objectifs :

- ⇒ Faciliter le renforcement de la coopération en matière de sécurité et le partage de l'information entre les pays du Sahel ;
- ⇒ Assurer la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans l'espace sahélo-saharien, considérant que la réponse face aux défis de la région nécessite une approche régionale.

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus, sont instituées des réunions bimestrielles (tous les deux mois) des Chefs des services de renseignement et de sécurité et semestrielles (tous les six mois) des ministres des Affaires étrangères.

Evénements à venir et journées internationales

15 juillet: Phase initiale des pourparlers inclusifs inter-maliens—Alger, Algérie

14-18 juillet: 7ème Conférence des ministres de l'intégration—Ezulwini, Swaziland

18 juillet: Journée internationale Nelson Mandela

Citation du mois



« Un homme qui prive un autre homme de sa liberté est prisonnier de la haine, des préjugés et de l'étroitesse d'esprit »

Nelson Mandela

Le saviez-vous?



La Journée internationale Nelson Mandela (en anglais : Nelson Mandela Day) fut proclamée par l'UNESCO le 10 novembre 2009 et est célébrée le 18 juillet de chaque année afin de commémorer la contribution de Nelson Mandela, militant de la cause anti-apartheid et premier président noir d'Afrique du Sud, à « la promotion d'une culture de paix ». Durant cette journée, chaque citoyen du monde est appelé à consacrer symboliquement soixante-sept minutes de son temps à une œuvre au service de la collectivité, en mémoire des soixante-sept années que Mandela a vouées à sa lutte pour l'égalité. Le 18 juillet correspond à la date d'anniversaire de Nelson Mandela et le 18 juillet 2010, la première célébration, correspond à ses 92 ans.